

FICHE 6

EDUCATION PRIORITAIRE

1. LA RELANCE DE L'EDUCATION PRIORITAIRE

Les REP+

102 établissements dits « préfigureurs » entrent cette année dans le dispositif REP+, qui devient le fer de lance de l'éducation prioritaire.

Sur le plan pédagogique, les collèges REP+ restent dans la continuité de ce qui se fait actuellement en ECLAIR. Nouveauté, les élèves de 6^{ème} doivent être pris en charge jusqu'à 16h30, les heures non occupées par les cours étant encadrées pour du soutien, du tutorat etc. Il est enfin prévu deux heures hebdomadaires d'« activités pédagogiques numériques », avec le dispositif D'col qui pourrait venir en lieu et place des deux heures d'accompagnement personnel des élèves.

Pour les personnels enseignants, la lourdeur de la charge de travail est reconnue par une pondération de 1,1 pour chaque heure d'enseignement portant à 16,5h le maximum de service d'un certifié et à 13,6 celui d'un agrégé. Au moins trois jours de formation annuels devront être réalisés.

La prise en compte du travail « hors la classe » dans le temps de service est une demande réitérée des enseignants en éducation prioritaire. Le SNES-FSU l'avait portée, il s'en félicite, et sera vigilant à ce que l'organisation du temps dégagé soit bien laissée à l'initiative des personnels. Il n'est pas question qu'elle donne lieu à de nouvelles obligations dictées par les hiérarchies.

Le pilotage de ces établissements restera cependant très vertical et surplombant avec une multiplicité de comités de pilotage où les personnels enseignants seront peu ou pas représentés. Cette vision, décrite dans la circulaire 2014-077, ne peut qu'inquiéter, compte-tenu des effets dévastateurs qu'elle a eus sur la cohésion des équipes dans les établissements ECLAIR et l'efficacité très limitée qu'elle a eue sur les résultats des élèves.

La rénovation de la carte de l'éducation prioritaire

La carte actualisée devrait être connue en janvier 2015. Le ministère annonce maintenir le nombre total de collèges en éducation prioritaire, soit 350 REP+ et 731 REP (Réseaux d'éducation prioritaire : un collège et les écoles de son secteur). Les académies se verront attribuer un quota de REP et REP+ sur la base de critères sociaux, à charge pour elles de faire entrer ou sortir des établissements du dispositif. Les personnels des établissements qui sortiraient des dispositifs REP en 2015 garderont pendant 3 ans la prime REP et devraient bénéficier d'aménagements de barème pour une demande de mutation en REP.

Le SNES-FSU approuve le maintien du périmètre de la carte et continue d'exiger que les critères qui présideront à l'établissement de la future carte soient transparents, concertés et nationaux.

2. « COLLEGES REP+, ETAT DES LIEUX ET DEVENIR »

- COLLOQUE SNES - SNEP – SNUPDEN, 9 OCTOBRE 2014, PARIS

102 établissements labellisés REP+ expérimentent depuis la rentrée 2014 la réforme de l'éducation prioritaire. Différents dispositifs doivent y voir le jour, dont la journée continue jusqu'à 16h30 pour les élèves de 6ème, l'accompagnement numérique personnalisé D'Col, la pondération des services des professeurs, un plan de formation pour les personnels... Ce colloque vise à :

- faire le point avec les personnels sur la mise en place de la réforme, les réussites et les difficultés ;
- construire collectivement des revendications à court et à long terme.

Programme

Matinée par ateliers : pilotage pédagogique des établissements / reconnaissance des spécificités du travail en REP+ : pondération des services, primes / gestion et pilotage du réseau ; liaison 3ème - 2de.

Après-midi : Dans les réseaux d'éducation prioritaire, les élèves passent souvent de dispositifs en dispositifs, au motif qu'ils n'entrent pas facilement dans les apprentissages au sein de la classe. Est-il nécessaire de sortir un temps de la classe pour mieux y revenir ? Si oui, sous quelle forme ? Dans quelle mesure le collectif de travail peut-il être une réponse aux difficultés de prise en charge des élèves, tout en prenant du recul face aux prescriptions de l'institution ? Table ronde et échanges avec des chercheurs.

Informations pratiques :

Le jeudi 9 octobre 2014

Au FIAP Jean Monnet, 30 rue Cabanis - 75014 PARIS

Métro Glacière / Denfert-Rochereau (ligne 6)

Inscription : secretairesg@snes.edu